

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE

**MERCREDI  
12 JUILLET 2019  
2019-07-12**

Session spéciale du Conseil municipal tenue le 12 juillet 2019 à 17 heures, au bureau de la Mairie située au 65, rue Lessard.

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Martin Rondeau, Maire  
    Madame Annie Bélanger, siège # 3  
    Monsieur Pierre-Michel Gadoury, siège # 4  
    Monsieur Sylvain Roberge, siège # 5  
    Monsieur Luc Lefebvre, siège # 6

EST AUSSI PRÉSENT :            Monsieur Philippe Morin, directeur général  
    et secrétaire-trésorier

1.     **RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**
2.     **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR MARTIN RONDEAU**
3.     **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY  
ET RÉSOLU :*

*QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que déposé;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**2019-259**

**4.     TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES - 2019** (X-0354)

*CONSIDÉRANT QUE la firme de consultants Parallèle 54 a procédé à la réalisation des plans et devis pour la réfection d'infrastructures dans le village ;*

*CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été publié sur le Système Électronique d'Appel d'Offres du Gouvernement du Québec;*

*CONSIDÉRANT QU'une seule soumission nous est parvenue pour la date et l'heure d'ouverture publiées;*

*CONSIDÉRANT QUE la Firme Parallèle 54 a procédé à la vérification et à la conformité de la soumission reçue;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

*DE DONNER SUITE à l'offre reçue de Généreux construction inc. pour les travaux de réfection des infrastructures 2019 au montant de 2 719 735,46 \$ taxes incluses;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

2019-260

**5. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 573 - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES RUE DURAND ET ÉDOUARD** (C-0648)

*CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et premier projet du Règlement no 573 ont été déposés par le conseiller Luc Lefebvre à l'assemblée spéciale du 3 juillet 2019;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE*

*ET RÉSOLU :*

*DE PROCÉDER à l'adoption du règlement d'emprunt no 573 décrétant une dépense de 1 871 505 \$ et un emprunt de 1 391 932 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie sur les rues Durand et Édouard, et de l'affectation de la somme de 279 573 \$ des soldes disponibles des règlements # 530-1 et 548, ainsi que l'affectation d'une somme de 200 000 \$ provenant du surplus accumulé;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

2019-261

**6. SERVICE DES LOISIRS - STAGIAIRE** (B-0011)

*CONSIDÉRANT QUE la période de stage de madame Andréanne Vincent au Service des loisirs c'est terminée le 12 juillet;*

*CONSIDÉRANT son implication et son dévouement au Service des loisirs;*

*CONSIDÉRANT la satisfaction de la directrice des loisirs sur les efforts fournis à la réalisation de plusieurs projets;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER*

*ET RÉSOLU :*

*D'OFFRIR une bonification de 500 \$ à madame Vincent pour tout le travail accompli et les services rendus au Service des loisirs de la municipalité;*

*DE SOUHAITER bonne chance à Andréanne dans la poursuite de sa carrière et la réalisation de ses futurs projets;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

2019-262

**7. VIE ET CIE, L'ÉPICERIE D'AUJOURD'HUI COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ-** (0220-76-4002)

*CONSIDÉRANT QUE Vie et Cie, l'Épicerie d'aujourd'hui Coopérative de Solidarité dépose une demande de dérogation mineure au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4.4.6.1 du règlement 502 pour l'emplacement du garage situé au 931, route Louis Cyr qui ne respecte pas la distance minimale prescrite par rapport au bâtiment principal qui sera agrandi conformément aux plans fournis;*

*CONSIDÉRANT QUE cette demande est effectuée conformément à l'article 2.4 du règlement du règlement 507 relatif à la dérogation mineure;*

*CONSIDÉRANT QUE la dérogation est de 1,32 m;*

*CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du comité consultatif en urbanisme;*

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY  
ET RÉSOLU :

DE DONNER SUITE à la demande de dérogation mineure déposée Vie et Cie pour  
l'emplacement du garage situé au 931, route Louis Cyr qui ne respecte pas la  
distance minimale prescrite par rapport au bâtiment principal;

D'AUTORISER le Service de l'urbanisme et de l'environnement à délivrer le permis  
à cet effet;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-263

**8. RESSOURCE HUMAINE – OUVERTURE D'UN POSTE DE COORDONNATEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT / FERMETURE D'UN POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT** (B-1062)

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique générale des employés-cadres et  
professionnels présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier la structure  
organisationnelle, particulièrement au niveau du service de l'urbanisme et  
de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'offrir un service à la clientèle professionnel et  
de qualité;

CONSIDÉRANT l'importance du secrétariat au sein du Comité consultatif  
d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les nombreux défis en matière d'urbanisme et d'environnement à  
venir au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'ouverture d'un poste de coordonnateur en urbanisme et en  
environnement selon les dispositions de la Politique des employés-cadres et  
professionnels de la municipalité;

DE MANDATER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au  
recrutement de ce poste en formant un comité d'entrevues et de sélection;

D'EXIGER qu'un examen de connaissances professionnelles en urbanisme fasse  
partie du processus d'embauche;

DE PROCÉDER à la fermeture d'un poste d'inspecteur en urbanisme et en  
environnement au moment de l'entrée en fonction du coordonnateur en  
urbanisme et en environnement;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les  
documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-264

**9. LAC-NOIR - RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS** (B-0111)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Matha est sensible à tous  
sujets concernant l'environnement et la qualité de ses cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'importance d'une surveillance quant à la qualité de l'eau du Lac-  
Noir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE  
ET RÉSOLU :

DE DONNER SUITE à la demande de l'Association pour la protection de  
l'environnement du Lac noir et de la Rivière noire pour l'implication de la  
municipalité au programme RSVL pour un montant de 982 \$;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les  
documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-265

**10. DÉBARCADÈRE DU PONT ALBERT-CHARTIER – QUAI DE SERVICE** (B-0112)

CONSIDÉRANT l'achalandage du débarcadère du pont Albert-Chartier;

CONSIDÉRANT QU'il est parfois problématique de procéder à l'embarquement et  
au débarquement sans nuire au bon déroulement de tous les usagers,

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un quai au débarcadère serait plus sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE

ET RÉSOLU :

DE DONNER SUITE à l'offre reçue de Motoneiges Géro inc. pour l'achat d'un quai  
semi-flottant au coût de 4122 \$ plus taxes;

DE MANDATER le Service des travaux publics à procéder à son installation dès que  
possible;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les  
documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-266

**11. MUSÉE LOUIS-CYR – POLITIQUE D'AIDE** (B-1715)

CONSIDÉRANT QU'une Politique d'aide aux organismes est présentement en  
vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Musée Louis-Cyr a déposé une demande d'aide en vertu de  
ladite politique en mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE deux membres du comité ont remis leur démission depuis;

CONSIDÉRANT le statut consultatif d'un tel comité;

CONSIDÉRANT les besoins du requérant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice des loisirs, de la  
culture et des communications;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'OCTROYER une aide financière de 500\$ selon la Politique présentement en  
vigueur;

DE MANDATER la directrice des loisirs, de la culture et des communications à  
réunir les membres actuels du comité afin d'analyser le montant résiduel de  
1 500 \$ de la demande d'aide déposée;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les  
documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12. FIN DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 18h20

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Martin Rondeau, Maire

\_\_\_\_\_  
Philippe Morin d.g.

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---